

POLITIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

MISE À JOUR 2007



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direction du développement
et de la coopération DDC



RÉSUMÉ	4
1. DÉFINITION ET FONCTION DU SECTEUR FINANCIER	10
2. IMPORTANCE DU SECTEUR FINANCIER	14
3. POUR UNE POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER	18
4. OBJECTIF DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION SUISSE DANS L'APPUI AU SECTEUR FINANCIER	20
5. ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER	22
6. PRINCIPES OPÉRATIONNELS DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER	26
<ul style="list-style-type: none">• Comment aider les ménages pauvres et les petites entreprises à accéder aux services financiers (actions sur la demande) ?• Comment appuyer les institutions financières dans leur ciblage des ménages pauvres, des petits paysans et petites entreprises en tant que clientèle stratégique (actions sur l'offre) ?• Quels sont les instruments opérationnels d'appui aux institutions financières ?• Comment soutenir l'infrastructure du secteur financier ?• Comment soutenir le cadre politique et réglementaire du secteur financier ?• Quelles priorités et quels principes opérationnels généraux ont été définis par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse en matière de développement du secteur financier ?	
7. LES DÉFIS À VENIR	36
ANNEXE 1: Les 11 principes clés de la microfinance	40
ANNEXE 2: Références choisies sur le développement du secteur financier	42



DÉFINITION, FONCTION ET IMPORTANCE DU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier d'un pays comprend tous les acteurs du marché financier – individus et institutions – à la fois du côté de l'offre et du côté de la demande, ainsi que le cadre légal et réglementaire du marché. Le bon fonctionnement des marchés financiers joue un rôle essentiel dans la génération de revenus, l'emploi et le développement des actifs des petites entreprises, des paysans et des ménages pauvres (notamment des femmes). De tels marchés financiers peuvent contribuer aux efforts de la DDC visant à réduire efficacement la pauvreté, à condition que les groupes cibles de la DDC soient également en mesure d'accéder aux services non financiers dans des domaines essentiels, tels que l'éducation, la santé, l'infrastructure matérielle, l'information sur le marché, etc. Pourtant, seule une petite proportion de la population pauvre, économiquement active, des pays en développement a accès aux services financiers formels. Le rôle clé de la communauté internationale en matière de développement consiste donc à faciliter l'augmentation rapide de l'accès d'un grand nombre de pauvres aux services financiers formels.

ARGUMENTAIRE, OBJECTIFS ET ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER DE LA DDC

La politique relative au secteur financier fournit une orientation stratégique aux décideurs du siège et des bureaux de coopération de la DDC, aux agences d'exécution suisses, nationales et internationales et aux consultants de façon à garantir la cohérence et l'efficacité des projets de développement du secteur financier (DSF). Cette politique nourrit également le point de vue de la DDC au sein des organisations multilatérales. Des directives, outils et autres instruments viennent la compléter.

La DDC appuie le développement de ses partenaires tout en se donnant pour objectif la pérennité et une portée optimale (accès) – en nombre de clients et en degré de pauvreté – en renforçant le secteur financier à quatre niveaux :

- **La demande:** en aidant les clients à renforcer leur capital social et leur connaissance des notions financières, et ainsi leur pouvoir de négociation, de façon à faciliter leur accès aux services financiers.
- **L'offre:** en aidant les institutions financières qui présentent un potentiel d'expansion significative de leurs services auprès des groupes cibles de la DDC, qui couvrent leurs coûts

et qui partagent la même vision du développement, tout en poursuivant l'objectif de viabilité pour optimiser l'étendue et le degré de leur portée.

- **Les infrastructures** en appuyant les réseaux et associations d'institutions financières, les instituts de formation, les agences de rating, les centrales de risque, les auditeurs, les systèmes de transfert et de paiement, les prestataires d'assistance technique et fournisseurs de technologies de l'information, etc. dans le but de renforcer le développement du secteur financier.
- **Le cadre politique, réglementaire et de supervision :** en soutenant les institutions de réglementation et de supervision et les réformes en faveur du développement du secteur financier.

Dans ses projets de développement du secteur financier, la DDC accorde la priorité aux zones rurales et au développement des capacités, et intervient plus particulièrement aux trois premiers niveaux mentionnés ci-dessus.

LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER DE LA DDC : PRINCIPES OPÉRATIONNELS ET INSTRUMENTS

Mesures ciblant la demande

- La DDC n'intervient pas directement auprès de ses groupes cibles mais par le biais d'organisations d'appui spécialisées et compétentes (par exemple associations de membres, groupes d'entraide) qui aident les groupes cibles à se démarquer grâce au choix et à l'utilisation effective de services financiers diversifiés, conviviaux et fiables.
- La DDC recherche des synergies avec d'autres programmes de développement, notamment dans les domaines du développement des petites entreprises et du développement rural. Les personnes très pauvres ne peuvent utiliser les services financiers efficacement qu'en accédant également à des services «non financiers» essentiels.

Mesures ciblant l'offre

- Un appui est fourni aux institutions financières qui se donnent pour mission claire d'offrir des services financiers institutionnellement et financièrement viables aux groupes cibles de la DDC, ou qui mettent en œuvre les moyens d'y parvenir. D'une manière générale, les fonds de crédit rotatifs doivent donc être évités car ils parviennent rarement à couvrir leurs coûts, ont une portée limitée auprès des clients et doivent souvent procéder



RÉSUMÉ

à des arbitrages entre les différents objectifs qu'ils poursuivent : sociaux, économiques et spécifiques au projet.

- Sont privilégiées les institutions financières dotées d'une gestion conforme aux « bonnes pratiques » et d'un esprit de « service clientèle » qui répondent réellement aux besoins des clients. Une attention particulière est portée à la mobilisation de l'épargne en tant que service répondant aux besoins et dans le respect d'une saine structuration des dettes.

- Etant donné le peu de banques intéressées à servir les clients pauvres des zones rurales, l'approche « **up-scaling** », consistant à étendre la portée des prestataires de microfinance, est toujours très pertinente au sud. Les prestataires de services de microfinance dotés d'une vision et d'un potentiel de viabilité économique et de large portée sont renforcés de façon à favoriser leur transformation en institutions réglementées. La DDC peut fournir un appui au développement des capacités, une assistance technique, des instruments de capital-risque (subventions ou garanties) et faciliter l'accès aux marchés financiers nationaux ou investisseurs sociaux internationaux de façon à améliorer la gouvernance et le levier financier.

- L'approche de facilitation des **liens** entre les groupes d'entraide existants, les associations ou d'autres types de prestataires de services financiers semi-formels et les institutions finan-

cières formelles (alliances stratégiques) contribue à réduire à la fois les risques et les coûts de transaction. La DDC peut faciliter le processus de mise en relation par le renforcement institutionnel des groupes d'entraide et associations d'une part et des institutions financières d'autre part. Elle peut contribuer à la réduction des risques en garantissant un certain pourcentage du portefeuille de crédits des institutions financières.

- L'approche « **d'appui à la création** » de nouvelles institutions financières n'est justifiée que s'il n'existe pas d'institutions établies ou si celles-ci ne souhaitent pas étendre leurs services aux groupes cibles de la DDC d'une manière financièrement et institutionnellement pérenne. Elle nécessite normalement un soutien à long terme et des financements élevés. La DDC peut couvrir une partie des coûts de démarrage et faciliter l'accès à des investisseurs (sociaux).

- L'approche dite de « **downscaling** » (aller à une échelle plus basse) peut constituer une stratégie pertinente, particulièrement en ce qui concerne le financement des petites entreprises et dans le cas de marchés financiers plus matures dans lesquels existent des réseaux étendus d'agences bancaires (par exemple dans certains pays d'Europe de l'Est). L'engagement et les stratégies employées par les banques pour cibler les petites entreprises et/ou les segments de marché pauvres sont essentiels pour la réussite de cette

approche. L'appui apporté par la DDC à des banques complètement opérationnelles pour étendre leur portée aux groupes cibles sur une base pérenne et rentable peut couvrir l'assistance technique, la formation et l'accès à des sources de refinancement à long terme.

- Dans le contexte de la dérégulation du secteur financier des économies socialistes, la DDC peut aider à la restructuration de banques de développement, de banques agricoles et d'institutions faitières, si ces institutions endossent un rôle stratégique vis-à-vis des institutions financières de détail servant les groupes cibles, sous la forme de refinancements, de garanties, de participations au capital, de titrisation, etc.





APPUI À L'INFRASTRUCTURE DU SECTEUR FINANCIER

L'appui à l'infrastructure du secteur financier consiste entre autres à améliorer la qualité et la circulation de l'information entre les institutions financières, leurs clients, les investisseurs et le grand public. La DDC peut fournir un appui sous forme d'assistance technique, d'organisation (et de co-financement) de partenariats nationaux et internationaux, d'échanges, de stages de formation, de travail analytique de qualité, de séminaires et de conférences.

APPUI AU CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU SECTEUR FINANCIER

Des réformes du secteur financier en faveur d'un accès plus large sont nécessaires pour renforcer la concurrence de façon à favoriser l'amélioration de la qualité et la baisse des coûts des services. Cela nécessite non seulement une législation bancaire favorable au développement des institutions financières mais également des dispositifs de supervision efficaces et non bureaucratiques. La DDC peut s'engager dans un dialogue politique ainsi que dans des processus d'innovation et de réforme de l'environnement réglementaire et de supervision, en étroite coordination avec les autres bailleurs bi- et multilatéraux.

PRINCIPES OPÉRATIONNELS GÉNÉRAUX ET PRIORITÉS

Les interventions de la DDC se conforment aux priorités et principes opérationnels clés suivants :

- Sur la base d'une analyse sectorielle, des stratégies nationales spécifiques sont conçues en prenant en compte les priorités locales, les partenariats et les avantages comparatifs de la DDC.
- La DDC s'emploie à capitaliser les synergies potentielles entre ses activités de développement du secteur financier et les interventions dans les domaines de l'agriculture, du développement des petites entreprises, de l'alphabétisation (fonctionnelle) et des approches intégrées, sans remettre en cause le besoin de séparer les services financiers des services non financiers d'un point de vue institutionnel.
- Le développement des capacités est essentiel à tous les niveaux pour le renforcement du secteur financier. Une perspective institutionnelle et une planification conjointe des actions de développement des capacités favorisent leur appropriation et leur intégration dans les plans de ressources et stratégies propres des partenaires.

LES PRINCIPAUX AVANTAGES COMPARATIFS DE LA DDC EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

La DDC estime que ses avantages comparatifs sont les suivants :

- La DDC reconnaît l'importance stratégique de la mobilisation de l'épargne, en ce qu'elle favorise l'autonomie des groupes cibles, des institutions financières et de l'économie nationale.
 - La DDC appuie le développement, le test et la diffusion de technologies bancaires innovantes adaptées aux conditions locales susceptibles d'aider les institutions financières rurales à réduire les coûts de transaction relativement élevés et les risques associés aux services dans le secteur agricole.
 - Une importance particulière est donnée à la capitalisation, aux échanges et à la diffusion des expériences et des bonnes pratiques.
 - La qualité des pratiques de planification, de suivi et d'évaluation et la «redevabilité par rapport aux résultats» au sein des activités du secteur financier de la DDC seront améliorées, sur la base des méthodes et indicateurs internationalement reconnus et d'un dialogue institutionnel approfondi avec les partenaires. L'accent sera porté sur les performances (de développement) à la fois financières et sociales.
- La DDC estime que ses avantages comparatifs sont les suivants :
- Financement rural, recherche de synergies avec des activités de développement rural complémentaires
 - Proximité avec les partenaires et compréhension des contextes locaux
 - Capacité à travailler dans le cadre d'accords multipartenaires au niveau de la distribution de détail, des infrastructures et de la politique
 - Capacité à prendre des risques, à s'engager tôt dans le processus de développement d'une institution et à prolonger cet engagement
 - Appui à l'innovation et à l'expérimentation
 - Coopération au développement caractérisée par une perspective à long terme
 - Diversité des instruments pouvant être utilisés ; adaptabilité aux conditions et besoins locaux
 - Développement des capacités à tous les niveaux

1.

DÉFINITION ET FONCTION DU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier d'un pays comprend tous les acteurs individuels et institutionnels du marché financier, à la fois du côté de l'offre et de la demande, ainsi que le cadre légal et réglementaire du marché. Le secteur financier regroupe toutes les activités bancaires ainsi que les autres activités de constitution d'actifs, telles que l'assurance, le leasing, l'affacturage, les fonds de pension, les loteries, etc. La microfinance constitue une partie intégrante du secteur financier, qui cible en particulier les ménages pauvres et les petites entreprises qui n'ont pas accès – ou un accès réduit – aux services financiers formels.

Les principaux fournisseurs de services financiers sont les banques (publiques ou privées) de types

commercial, mutualiste, de développement et postal, les institutions de microfinance réglementées, les compagnies d'assurance, les sociétés commerciales et autres institutions financières du secteur formel. Le secteur informel comprend non seulement les groupes d'épargne villageois, les groupes d'entraide, les fonds de développement, les ONG financières et les projets temporaires, mais également les prêteurs privés, les commerçants, les groupes traditionnels d'épargne et de crédit (tontines, clubs d'épargne, etc.) ainsi que les amis et parents proches. De nombreuses coopératives d'épargne et/ou de crédit, d'associations et d'ONG financières sont enregistrées mais non réglementées et forment le secteur semi-formel.



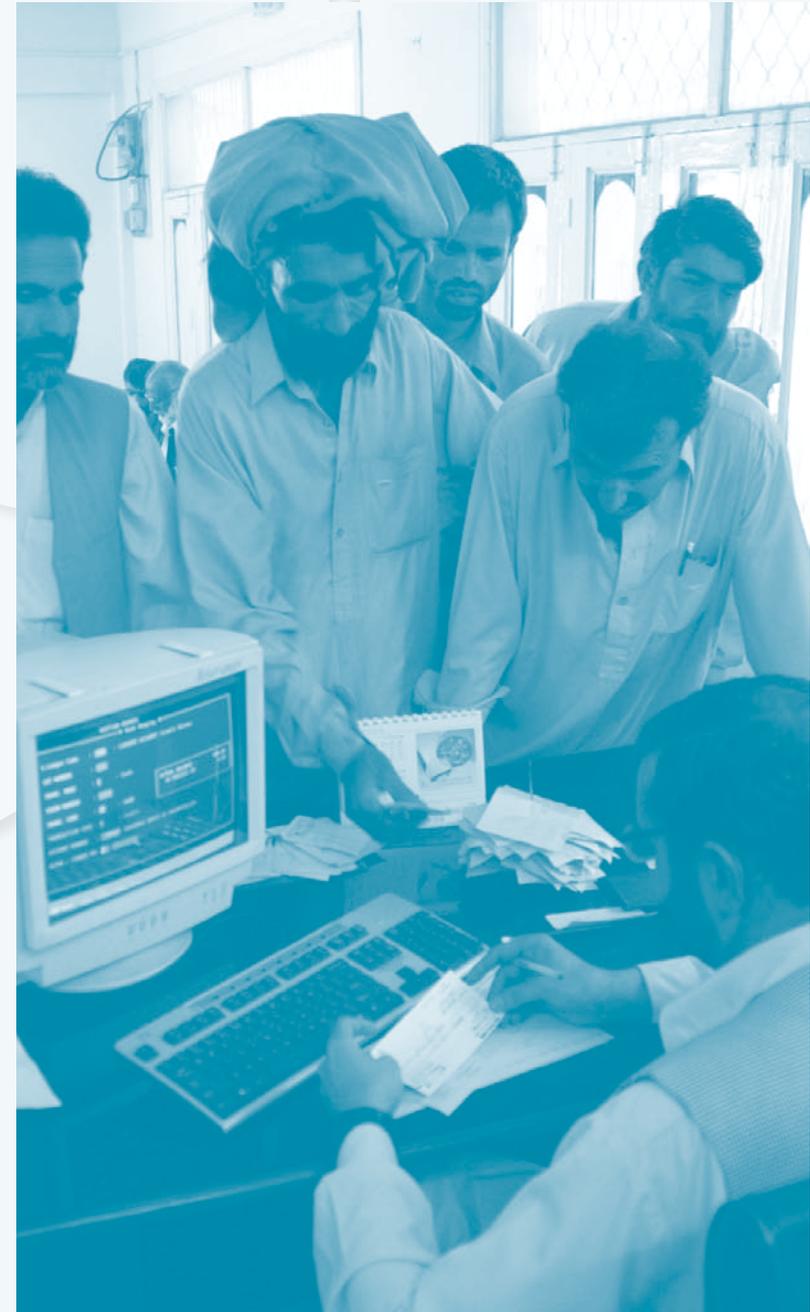
L'infrastructure sur laquelle s'appuie le secteur financier est composée des différents types de prestataires de services (instituts de formation, consultants en organisation, auditeurs, sociétés spécialisées en technologie, etc.), centrales des risques, associations et autres.

Le cadre politique et réglementaire du secteur financier recouvre les politiques, lois et réglementations sur (1) les banques et leur enregistrement et supervision, (2) les autorités de supervision des banques et de l'assurance, (3) la banque centrale, et (4) la politique monétaire et la politique de change. Dans certains pays, le cadre légal et réglementaire du secteur financier couvre aussi les compagnies d'assurance.

Un secteur financier national peut fonctionner assez différemment dans des régions ou localités données en fonction de son niveau de maturité, des caractéristiques géographiques, socioculturelles, économiques, politiques et historiques des régions ou localités et du niveau d'infrastructure socio-économique. Dans le même temps, le secteur financier national d'un pays est intégré dans les marchés financiers régionaux et internationaux.

Le secteur financier est vital pour le développement socioéconomique national du fait de sa fonction d'intermédiation – mobilisation de l'épargne et financement des investissements. Le bon fonctionnement des marchés financiers est un facteur essentiel pour la génération de revenus et d'emplois, de même que la constitution d'actifs par les petites entreprises, les paysans et les ménages. Les institutions financières offrent les principaux services suivants :

- Produits d'épargne (dont dépôts sur comptes courants et dépôts à terme);
- Crédits, non seulement destinés au financement du fonds de roulement et des investissements, mais aussi à la consommation et dépenses d'urgence;
- Paiements nationaux et internationaux ;
- Produits d'assurance visant à atténuer les risques.





2.

IMPORTANCE DU SECTEUR FINANCIER

Encore aujourd'hui, seule une petite partie de la population pauvre, économiquement active, des pays en développement a accès aux services financiers formels (notamment aux produits d'épargne et de crédit). La grande majorité continue à se tourner vers les secteurs semi-formel et informel, en particulier vers les proches et prêteurs privés. Les taux d'intérêt très élevés pratiqués par les prêteurs privés conduisent souvent à accroître l'endettement et la dépendance. L'épargne informelle présente beaucoup d'insécurité car elle est exposée au vol, à la fraude, aux incendies, etc. Le rôle clé de la communauté internationale en matière de développement est par conséquent de faciliter l'extension rapide des services financiers institutionnels à un grand nombre de personnes pauvres.

La situation est un peu différente dans les économies en transition, où il existe souvent de solides réseaux d'agences. Mais beaucoup de gens hésitent toujours à confier leur épargne aux banques, à cause de leur expérience récente de l'inflation et des faillites de banques ayant fait suite à la transition économique. Et toutes les économies en transition, y compris celles des pays du sud-est de l'Europe, font face au même défi que les pays en développement en ce qui concerne l'accès très limité au crédit – voire le manque d'accès – pour la plupart des paysans et petites entre-

prises (en 2004, le niveau général de pénétration du crédit dans les pays du sud-est de l'Europe s'élevait à un tiers de celui de la zone Euro).

Dans les pays du Sud et de l'Est, le secteur financier remplit une fonction spécifique de développement dans la mesure où il mobilise les fonds localement disponibles, qui sont souvent substantiels, et encourage leur réinvestissement dans l'économie locale. Dans ce contexte, le bon fonctionnement du secteur financier est une condition préalable à la création et à la croissance des petites entreprises, et à la génération d'emplois et de revenus qui en découle pour une grande proportion de la population, constituant ainsi un instrument efficace de réduction de la pauvreté. L'accès aux services financiers aide les ménages à mieux gérer leurs flux de trésorerie, ce qui leur permet d'atténuer les risques et leur vulnérabilité.



Il existe une corrélation positive, vérifiée par l'expérience, entre le niveau global de développement du secteur financier et la croissance économique d'une part et la croissance «en faveur des pauvres» d'autre part. Le rôle de développement du secteur financier en soi a été reconnu sur le plan international depuis le Rapport sur le Développement dans le Monde de 1989. La déclaration du Millénaire des Nations Unies en 2000 a souligné l'importance du secteur financier dans l'atteinte de la prospérité et de la paix. La conférence de l'ONU à Monterrey en 2002 a appelé au renforcement du secteur financier comme action de développement prioritaire. Les directives sur les bonnes pratiques en microfinance publiées par le CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) à l'intention des bailleurs de fonds en 2006 plaident pour la construction de secteurs financiers accessibles à tous, et les Nations Unies ont souligné dans le «Blue Book» sur la microfinance fin 2005 le rôle significatif de services financiers durables et affranchis des subventions dans la lutte contre la pauvreté.

Cependant, les services financiers ne peuvent aider les ménages pauvres et les petites entreprises à augmenter et/ou diversifier leurs activités entrepreneuriales qu'à la condition que ceux-ci puissent également accéder au savoir-faire, aux services d'infrastructure socio-économiques, et aux

marchés où vendre leurs produits et services. Plus l'environnement macro-économique et l'environnement des affaires est propice (sans parler du contexte légal et de la prévalence d'un Etat de droit), plus les institutions financières sont en mesure d'opérer de manière efficiente.





3.

POUR UNE POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER

La Direction du Développement et de la coopération Suisse (DDC) a élaboré une politique relative au secteur financier (FSP) pour fournir des orientations stratégiques aux décideurs du siège et des bureaux de coopération de la DDC, aux agences d'exécution et aux consultants spécialisés, de façon à garantir la cohérence et l'efficacité des projets et programmes de coopération dans les pays du Sud et de l'Est partenaires de la DDC. De même, la FSP a vocation à servir de guide stratégique pour les organisations suisses et internationales dont les projets de développement du secteur financier sont totalement ou en partie financés par la DDC. Le point de vue de la DDC sur le thème du développement du secteur financier au sein des organisations multilatérales se fonde également sur cette politique.

La FSP est régulièrement revue à la lumière des expériences de la DDC et des bonnes pratiques internationales pour garantir sa validité et, au besoin, son adaptation ou développement. Elle est complétée par des directives, des outils et d'autres instruments pour faciliter sa mise en œuvre.

Le secteur financier est un secteur clé pour le développement économique durable, dans lequel la DDC a une longue et large expérience. La FSP se fonde sur la loi fédérale de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, la Loi fédérale de 2007 sur la Coopération avec les États d'Europe de l'Est, les directives de la DDC et son document de Stratégie 2010, et la stratégie à moyen terme 2008-2011 de la Section Emploi et Revenus. Il existe d'importantes complémentarités entre le développement des petites entreprises, l'agriculture et le développement rural. Le succès des projets et programmes dans ces domaines dépend du bon fonctionnement du système financier.

La DDC et le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) opérant tous deux dans le secteur financier, leurs actions dans ce domaine sont étroitement coordonnées. La DDC vise également à coordonner son action avec celle des autres bailleurs de fonds, du secteur privé et de la société civile de façon à optimiser l'impact sur le développement.

4.

OBJECTIF DE LA DDC DANS L'APPUI AU SECTEUR FINANCIER

La DDC inscrit la FSP dans ses stratégies de lutte contre la pauvreté. Elle appuie le développement du secteur financier dans certains de ses pays partenaires dans le but de promouvoir l'emploi et les revenus, de favoriser l'accumulation d'actifs par les ménages pauvres, les individus (en particulier les femmes), les petites exploitations agricoles et les petites entreprises grâce à un accès fiable et durable à des services financiers diversifiés et adaptés à la demande. Le développement du secteur financier contribue – directement et indirectement – à rendre la croissance favorable aux pauvres et à réduire leur vulnérabilité.

La DDC vise à renforcer le secteur financier de ses pays partenaires à quatre niveaux :



- Les clients: en les aidant à renforcer leur pouvoir de négociation ainsi que leurs compétences en finances et en gestion afin de leur permettre de négocier avec leur banque.

- Les institutions financières: en les aidant à devenir des institutions viables en mesure d'optimiser leur portée auprès des groupes cibles de la DDC

- Les infrastructures de soutien (telle que réseaux et associations de microfinance, auditeurs, agences de rating, centrales des risques, instituts de formation, fournisseurs de technologies de l'information, etc.): en les aidant à améliorer la qualité des services qu'ils fournissent aux institutions financières.

- Les institutions de réglementation et de supervision, et les gouvernements: en les conseillant dans la création d'un cadre légal et réglementaire habilitant pour le secteur financier.

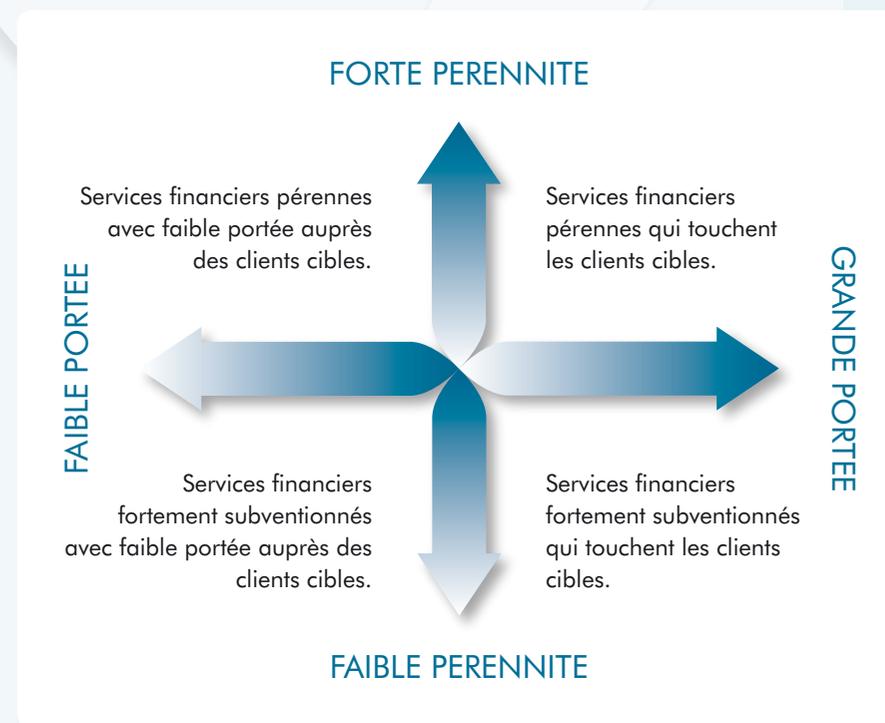
Les stratégies nationales spécifiques définissent les niveaux de coopération et les rôles, instruments spécifiques et domaines d'expertise que la DDC prévoit d'utiliser dans la coordination avec les partenaires locaux et les autres bailleurs de fonds, sur la base des avantages comparatifs respectifs.



5.

ORIENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER

La stratégie de la DDC consiste à soutenir ses partenaires dans leur propre développement, tout en visant la pérennité et la portée maximale (accès), c'est-à-dire en s'efforçant d'atteindre le quart supérieur droit du diagramme ci-dessous. Divers instruments financiers et non-financiers (par exemple développement personnel et organisationnel) peuvent être utilisés dans cet objectif, en fonction des conditions et besoins locaux.



Dans la poursuite de l'objectif et de la stratégie mentionnés plus haut, la DDC appuie ses partenaires au travers de mesures ciblant :

A) La demande: en renforçant le capital social et les connaissances financières des ménages et individus (notamment des femmes) pauvres, des petites exploitations et petites entreprises de façon à faciliter leur accès aux services financiers. Le capital social renvoie à la capacité d'organisation et de connaissances d'un groupe nécessaire à mobiliser des ressources externe et internes aux membres et de les utiliser pour le bénéfice commun du groupe: par exemple accumuler des actifs, renforcer le pouvoir de négociation, changer ou influencer des facteurs locaux ayant un impact sur leur vie.

La DDC n'intervient pas directement auprès de ses groupes cibles, mais par l'intermédiaire d'organisations d'appui (associations de membres, groupes d'entraide) qui aident les groupes cibles à se démarginaliser grâce au choix et à l'utilisation effective de services financiers appropriés. A ce moment-là seulement, les groupes cibles peuvent connaître une progression sociale et économique par l'accès aux services financiers formels. Le plus souvent, cette progression nécessitera également l'accès à des services non financiers et l'accès aux marchés. C'est pourquoi la DDC s'efforce de promouvoir également l'accès de

ses groupes cibles à des services non financiers, tels que l'alphabétisation fonctionnelle, les services d'appui aux entreprises, les services sociaux et d'infrastructure. La prestation de services non financiers doit cependant être organisée séparément des services financiers.

La DDC prête attention aux lois et réglementations sur l'environnement afin de contribuer à la pérennité environnementale des activités commerciales de ses groupes cibles. L'utilisation pérenne des ressources naturelles détermine la qualité et la productivité à long terme des systèmes de subsistance des groupes cibles de la DDC.

B) L'offre: en appuyant uniquement les institutions financières qui (1) ont le potentiel d'étendre de manière significative leurs services aux groupes cibles de la DDC tout en couvrant leurs coûts aux conditions du marché et dans le cadre légal existant, et (2) partagent la même vision du développement que la DDC et s'engagent à la mettre en œuvre dans un laps de temps déterminé suivant les principes suivants :

- Un service à la clientèle et des produits financiers orientés sur la demande qui répondent réellement aux besoins des groupes cibles de la DDC. Une attention particulière est portée aux produits d'épargne sûrs et accessibles pour les segments inférieurs de la population pauvre.

- Une gestion conforme aux "bonnes pratiques" visant à maintenir ou à atteindre la pérennité financière et institutionnelle. Cela requiert une ouverture suffisante pour développer, tester, introduire et adapter des technologies bancaires innovantes qui aident à réduire les coûts de transaction et les risques associés aux services destinés aux groupes cibles.
- Une attention particulière portée à la mobilisation de l'épargne en tant que service répondant aux besoins (voir ci-dessus) et respectant une saine structure des dettes.
- Le développement précoce de systèmes de contrôle interne, d'évaluation transparente des performances et de rapport sur une base régulière.
- Les bonnes pratiques en matière de gouvernance et l'importance accordée au développement du personnel et du leadership.

C) L'infrastructure du système financier: en soutenant des réseaux et des associations d'institutions financières, des établissements de formation, des agences de rating, des centrales de risque, des auditeurs, des systèmes de transfert et de paiement, des prestataires en technologies de l'information et fournisseurs d'assistance technique, etc. L'appui est particulièrement nécessaire – et peut servir de levier significatif – dans les pays partenaires où le faible niveau de qualité de tels établissements constitue un goulot d'étranglement sérieux pour le développement du secteur financier.

D) Le cadre politique, réglementaire et de supervision du secteur financier: en appuyant les institutions de réglementation et de supervision et la réforme du secteur financier en coordination et en collaboration avec la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et d'autres bailleurs de fonds dans les pays partenaires où ce cadre entrave le développement du secteur financier.

De façon générale, la DDC accorde la priorité aux zones rurales et au développement des capacités dans son programme de développement du secteur financier. En outre, l'accent est mis aux niveaux d'intervention suivants: appui aux groupes cibles (la demande), institutions financières choisies («stratégiques») et renforcement de l'infrastructure du secteur financier. Dans ses pays partenaires les plus importants et sur la base des stratégies nationales spécifiques, la DDC peut également contribuer au développement de cadres réglementaires et de supervision plus favorables, en particulier en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Dans ces cas-là, il est important que la DDC puisse mettre son expérience à profit dans la pratique et qu'un savoir-faire approprié soit mobilisé au profit des partenaires locaux ou dans le cadre d'échanges au plan international.



6.

PRINCIPES OPÉRATIONNELS DE LA POLITIQUE DU SECTEUR FINANCIER

Les principes opérationnels de la politique du secteur financier sont décrits ci-dessous en fonction des niveaux d'intervention et des acteurs principaux que la DDC soutient dans le cadre de son action de renforcement du secteur financier dans les pays partenaires.

Comment aider les ménages pauvres et les petites entreprises à accéder aux services financiers (actions sur la demande)?

Les principes opérationnels clés de la FSP dans l'appui aux clients actuels et potentiels sont:

- Orientation sur les groupes cibles: conformément à son objectif primordial de réduction de la pauvreté, la DDC cible les ménages et individus pauvres, les petites exploitations agricoles et petites entreprises dans tous les secteurs de l'économie. Une attention particulière est portée aux régions rurales et aux femmes sur la base de leur situation socio-culturelle et économique.

- Renforcement du capital humain et social de ces groupes cibles par l'intermédiaire d'organisations d'appui spécialisées. La capacité des pauvres à traiter avec les banques est important pour que ceux-ci puissent avoir accès à des services financiers diversifiés, fiables et adaptés aux besoins.

- Synergies avec d'autres programmes de développement, notamment dans le domaine du développement des petites entreprises et du développement rural (lien avec la formation à la gestion d'entreprise et avec les services infrastructurels comme l'éducation, les transports, etc.). Les personnes très pauvres en particulier ne peuvent utiliser les services financiers de manière efficace que s'ils ont par ailleurs accès à certains services non financiers (par ex. alphabétisation fonctionnelle).

- Protection des consommateurs, qui peut prendre la forme d'initiation aux notions financières, de divulgation des conditions du crédit, etc. Les gains d'efficacité dans les institutions financières et le développement d'un cadre politique favorisant la concurrence pour faire baisser les taux d'intérêts sont également des mesures potentiellement efficaces.





Comment appuyer les institutions financières dans leur ciblage des ménages pauvres, des petits paysans et petites entreprises en tant que clientèle stratégique (actions sur l'offre)

Les principes opérationnels clés de la FSP pour appuyer les institutions financières qui ciblent ou souhaiteraient cibler les ménages pauvres, petits paysans et petites entreprises pour en faire leur clientèle stratégique sont les suivants :

- L'appui n'est fourni qu'aux institutions dotées d'une vision claire de la prestation de services financiers durables aux groupes cibles de la DDC. Ces institutions doivent être financièrement et institutionnellement viables, ou en passe de le devenir.

C'est pourquoi les fonds de crédit rotatifs sont généralement exclus, car ils tendent à être gérés par des personnes dénuées des qualifications techniques requises, en particulier lorsqu'il s'agit de composantes de projets de développement non financier. Ces composantes parviennent rarement à couvrir leurs coûts, ont une portée limitée auprès des clients et doivent souvent procéder à des arbitrages entre les différents objectifs qu'ils poursuivent : sociaux, économiques et spécifiques au projet. Toutefois, dans certains cas exceptionnels, en l'absence d'autres options viables

et s'ils sont conçus et gérés de manière professionnelle, ces fonds peuvent être utilisés dans le cadre d'une activité de recherche-action sur les services financiers innovants. Ces fonds doivent néanmoins être institutionnalisés aussi tôt que possible et leur propriété doit être claire.

- Les nouvelles institutions financières ne doivent être appuyées que s'il n'existe pas d'institutions établies ou si celles-ci ne souhaitent pas étendre leurs services aux groupes cibles de la DDC d'une manière financièrement et institutionnellement pérenne. L'appui à la création de nouvelles institutions financières nécessite normalement un soutien à long terme et des financements élevés pendant dix ans au moins, le temps que la nouvelle institution atteigne un niveau de maturité suffisant pour être économiquement viable. Le délai nécessaire pour atteindre la pérennité financière et institutionnelle peut cependant être réduit de manière significative si des institutions financières établies sont prêtes à apporter leurs ressources humaines, leur savoir faire en management et leurs systèmes de gestion. Dans cette situation, la DDC peut couvrir une partie des coûts de démarrage et faciliter l'accès à des investisseurs (sociaux).

- La DDC peut créer des liens entre les groupes d'entraide existants ou nouveaux, les associations, ONG et

autres types de prestataires de services financiers semi-formels d'un côté, et des institutions financières formelles d'un autre côté (alliances stratégiques). Cette approche de facilitation des liens contribue à réduire à la fois les risques (grâce à la «garantie sociale») et les coûts de transaction (les groupes de clients prenant en charge certaines tâches de la prestation de service).

La DDC peut faciliter le processus de mise en relation par (1) le renforcement institutionnel des groupes d'entraide en vue d'augmenter leur capital social, notamment leur connaissance des notions financières, leur capacité d'accumulation d'actifs, leur solidité organisationnelle et leur pouvoir de négociation ; (2) le renforcement institutionnel des ONG, associations, etc., d'un côté, et des institutions financières de l'autre, par la formation du personnel ; (3) l'identification des partenaires et l'appui à la négociation des contrats de partenariat ; et (4) la réduction des risques en garantissant un certain pourcentage du portefeuille de crédits des institutions financières collaborant avec des partenaires informels.

- La DDC s'efforce de faciliter l'accès durable à des services financiers de la manière la plus efficace. C'est pourquoi l'approche dite de «downscaling» (aller à une échelle plus basse) est considérée comme une stratégie pertinente, particulièrement en ce qui concerne le finan-

cement des petites entreprises et dans le cas de marchés financiers plus matures dans lesquels existent des réseaux étendus d'agences bancaires (par exemple dans certains pays d'Europe de l'Est). L'engagement et les stratégies employées par les banques pour cibler les petites entreprises et/ou les segments de marché pauvres sont essentiels pour la réussite de cette approche. L'appui apporté par la DDC à des banques complètement opérationnelles pour étendre leur portée aux groupes cibles sur une base pérenne et rentable peut couvrir le financement de l'assistance technique et de la formation dans des domaines tels que le développement de produits, le calcul des coûts et le marketing, l'ajustement des systèmes d'information de gestion (SIG), les relations clientèle, etc.



- Etant donné le peu de banques inté-ressées à servir les clients pauvres des zones rurales, l'approche dite de «upscaling», consistant à étendre la portée des prestataires de microfinance, est toujours très pertinente au Sud. Les prestataires de services de microfinance dotés d'une vision et d'un potentiel de viabilité économique et de large portée sont renforcés de façon à favoriser leur transformation en institutions réglementées. La DDC peut fournir un appui couvrant le développement des capacités et l'assistance technique, et faciliter l'accès aux marchés financiers nationaux ou – lorsque ce n'est possible ou pas la meilleure option – aux fonds d'investissement en microfinance régionaux ou internationaux et aux investisseurs privés aussi tôt que possible. Cela contribue à améliorer la gouvernance, l'orientation stratégique et le levier financier.

- Dans le contexte de la déréglementation ou de la transformation du secteur financier des ex-économies socialistes, la DDC peut également aider à la restructuration des banques de développement et banques agricoles et des institutions financières. Une condition préalable à l'appui de la DDC est que ces institutions endossent des rôles stratégiques vis-à-vis des institutions financières de détail servant les groupes cibles. Ce rôle peut prendre la forme de re-financements, de garanties, de participations au capital, de titrisation et

d'autres services. L'assistance de la DDC doit dépendre de la validité de la structure des fonds propres et de la gouvernance, de la gestion professionnelle et de l'absence d'interférence politique.

Quels sont les instruments opérationnels d'appui aux institutions financières ?

En fonction des besoins et des circonstances, la DDC peut employer les instruments opérationnels suivants, seuls ou en combinaison :

- Renforcement institutionnel par le développement des ressources organisationnelles et humaines. Ceci peut comprendre la planification stratégique et les projections financières, les processus de changement organisationnel, l'introduction et le développement des systèmes de gestion clés (par exemple SIG, contrôle et audit interne, gestion des risques, gestion des liquidités, etc.), ainsi que le développement de produits et le marketing, etc., impliquant à la fois de l'assistance technique et de la formation.

- Les instruments financiers, dépendant du stade de développement des institutions concernées :

- Des subventions destinées à cofinancer les coûts de démarrage et d'expansion peuvent être requises et justifiées de manière temporaire suivant une diminution progressive des montants.

- Des prêts peuvent être nécessaires pour le refinancement aussi longtemps que l'accès au crédit et aux participations en fonds propres sur les marchés nationaux et internationaux n'est pas possible.
- Des garanties ou autres instruments peuvent être nécessaires pour faciliter le développement des marchés de refinancement locaux de façon à soutenir la croissance des institutions financières servant les pauvres.
- Participations en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des cas spécifiques, conformément aux directives séparées de la DDC. Cependant, le SECO, les fonds sociaux et commerciaux d'investissement en microfinance, les institutions de financement internationales et d'autres intermédiaires spécialisés ont des avantages comparatifs en matière de bonne gouvernance et de levier financier.

- Les instruments de capital risque (essentiellement des subventions ou garanties) visent à partager les risques encourus par les institutions financières lorsqu'elles développent et testent de nouveaux produits et innovent dans le but de réduire les coûts de transaction et d'étendre la portée auprès des clients pauvres et des zones rurales.

Comment soutenir l'infrastructure d'un secteur financier ?

La DDC peut soutenir la création et le renforcement institutionnel des réseaux et associations de microfinance, des organismes de formation, des centrales de risques, des agences d'évaluation et des organisations financières, et le développement des marchés de services essentiels pour les institutions financières : c.-à-d. services d'audit, de technologies de l'informa-





tion, de développement des ressources humaines, etc. Plus les services de ces organisations sont qualifiés, plus ils permettent aux institutions financières d'améliorer leurs propres services aux groupes cibles de la DDC.

Il existe une grande variété d'instruments pour renforcer l'infrastructure d'un secteur financier. Ceux-ci incluent l'assistance technique, l'organisation et le cofinancement de partenariats nationaux et internationaux, les visites d'échange, les stages, le travail analytique sur la qualité, les séminaires et conférences. Améliorer la qualité et la circulation de l'information entre les institutions financières, leurs clients, les investisseurs et le grand public peut aussi constituer une intervention efficace.

La DDC peut également soutenir des améliorations du cadre légal applicable aux transactions financières, lorsque celles-ci ont un impact important sur les activités des institutions financières et de leurs clients, telles que les lois générales relatives aux contrats et à la propriété et les lois sur les garanties. Ces dernières dépendent de la nature du système de cadastre, des réglementations relatives aux hypothèques et aux saisies, ainsi que de la qualité du système judiciaire.

Comment soutenir le cadre politique et réglementaire du secteur financier ?

Des réformes du secteur financier sont nécessaires dans la plupart des pays partenaires pour renforcer la concurrence de façon à favoriser l'amélioration et la baisse des coûts des services. Cela nécessite non seulement une législation bancaire favorable au développement des institutions financières mais également des dispositifs de supervision efficaces et non bureaucratiques.

Les institutions financières doivent être en mesure de déterminer le taux d'intérêt qui leur permet de couvrir leurs coûts en fonction de leur stratégie de gestion. Les mesures gouvernementales de plafonnement des taux d'intérêt empêchent généralement les institutions financières de servir les clients pauvres. Un environnement favorisant la concurrence, combiné à des mesures facilitant la réduction des coûts de transaction s'avère plus efficace pour faire baisser les taux d'intérêt.

Dans les pays où la DDC a des programmes en cours et une expérience substantielle en matière d'appui au secteur financier, et si l'expertise nécessaire peut être mobilisée localement ou au niveau international, la DDC peut s'engager dans un dialogue politique et dans des processus d'innovation et de réforme de l'environnement réglementaire et de supervision, en étroite coordination avec les autres bailleurs bi- et

multilatéraux. Etant donné le rôle important des coopératives d'épargne et de crédit dans les zones rurales, la réglementation de ces coopératives intéresse particulièrement la DDC.

Introduire ou étendre les mesures réglementaires applicables aux institutions de microfinance requiert la plus grande prudence pour ne pas entraver la croissance des institutions semi-formelles. Cela requiert également le développement précoce d'une capacité de supervision spécialisée.

Les instruments qui peuvent être utilisés pour soutenir le développement d'un cadre politique et réglementaire favorable sont les suivants : travail analytique qualifié, visites d'échange et séminaires, assistance technique et développement des capacités des autorités de réglementation et de supervision.

Quelles priorités et quels principes opérationnels généraux ont été définis par la DDC en matière de développement du secteur financier ?

- Les principaux avantages comparatifs de la DDC en matière de développement du secteur financier sont les suivants :
 - Financement rural, recherche de synergies avec des activités de développement rural complémentaires
 - Proximité avec les partenaires et compréhension des contextes locaux

- Capacité à travailler dans le cadre d'accords multipartenaires au niveau de la distribution de détail, des infrastructures et de la politique
- Capacité à prendre des risques, à s'engager tôt dans le processus de développement d'une institution et à prolonger cet engagement
- Appui à l'innovation et à l'expérimentation
- Coopération au développement caractérisée par une perspective de long terme
- Diversité des instruments pouvant être utilisés; adaptabilité aux conditions et besoins locaux
- Développement des capacités à tous les niveaux.
- Sur la base d'une analyse sectorielle, la DDC conçoit des stratégies nationales spécifiques prenant en compte les priorités locales, les partenariats et les avantages comparatifs de la DDC. Elle cible ses interventions sur les zones géographiques et les activités où elle peut le mieux mobiliser son expertise et capitaliser son expérience. Sur cette base, la DDC harmonise et aligne ses contributions avec a) le développement des marchés financiers locaux servant les ménages pauvres, les paysans et les petites entreprises, b) les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et c) la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDGs).

- La DDC s'emploie à capitaliser les synergies potentielles entre ses différentes activités dans le champ du développement du secteur financier, de l'agriculture, du développement des petites entreprises, de l'alphabétisation (fonctionnelle) et des approches intégrées (telles que les initiatives de développement économique local), sans remettre en cause le besoin de séparer les services financiers des services non financiers d'un point de vue institutionnel.

- Le développement des capacités est essentiel à tous les niveaux pour le renforcement du secteur financier. Dans ce domaine, l'appui doit être adapté aux ressources disponibles des partenaires et peut devenir très sélectif et limité dans le temps. Une perspective institutionnelle et une planification conjointe des actions de développement des capacités favorisent l'appropriation et l'intégration dans les plans de ressources et stratégies propres des partenaires.

- La reconnaissance de l'importance stratégique de la mobilisation de l'épargne, en ce qu'elle favorise l'autonomie des groupes cibles, des institutions financières et de l'économie nationale. Les institutions qui mobilisent l'épargne doivent être réglementées de manière à protéger les dépôts des clients. Les petites coopératives et autres institutions associatives peuvent mobiliser les dépôts sans être soumises à une supervision formelle, car leurs mécanismes internes de contrôle social peuvent compenser l'absence

de contrôle externe; leur supervision serait en outre trop coûteuse.

- Une attention particulière est accordée aux risques associés au crédit agricole du fait d'aléas climatiques, de catastrophes naturelles et de fluctuations imprévisibles des prix. De nouvelles solutions et de nouveaux mécanismes sont nécessaires pour couvrir les risques agricoles. C'est pourquoi la DDC est particulièrement impliquée dans l'appui au développement, au test et à la diffusion de technologies bancaires innovantes adaptées aux conditions locales susceptibles d'aider les institutions financières rurales à réduire les coûts de transaction et les risques associés aux services dans le secteur agricole

Outre le renforcement du capital social et de l'éducation financière de ses groupes cibles dans les zones rurales, la DDC peut techniquement et financièrement appuyer les mesures telles que le développement et le test de nouveaux produits, de méthodologies de prestation de services et de systèmes locaux de mutualisation des risques.

- Une importance particulière est donnée à la capitalisation, aux échanges et à la diffusion des expériences et des bonnes pratiques. La DDC appuie par conséquent des réseaux et conférences nationales, régionales et internationales, et participe activement à des comités internationaux et des initiatives globales telles que le CGAP. La DDC se préoccupe d'appuyer et de

faciliter la mise en œuvre des connaissances et bonnes pratiques du secteur au sein de son organisation et dans le cadre de ses partenariats.

- La qualité des pratiques de planification, de suivi et d'évaluation et la "redevabilité par rapport aux résultats" au sein des activités du secteur financier de la DDC seront améliorées, sur la base des méthodes et indicateurs internationalement reconnus et d'un dialogue institutionnel approfondi avec les partenaires. L'accent sera porté sur les performances à la fois financières et sociales et des évaluations seront systématiquement réalisées pour compiler les enseignements au niveau institutionnel et pour améliorer les politiques et pratiques de développement des secteurs financiers de la DDC.





7

LES DÉFIS À VENIR

Au cours des prochaines années, la communauté internationale et la DDC feront face à plusieurs défis dans la mise en œuvre de politiques de développement du secteur financier favorisant l'accès des ménages pauvres, des petits paysans et des petites entreprises aux services financiers :

- Réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 pour atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement nécessite le renforcement de la base économique du développement. Les secteurs financiers sont d'une importance stratégique dans ce processus. Les pays en développement et en transition ont devant eux une tâche colossale pour construire des systèmes financiers accessibles à tous qui offrent une gamme de services financiers commercialement viables et adaptés à la majorité des populations pauvres. Ils doivent multiplier la pénétration de leur secteur financier, notamment en Afrique subsaharienne et dans certains pays d'Asie et d'Amérique latine. Outre l'amélioration de l'environnement des affaires, du cadre réglementaire et de l'infrastructure financière, le renforcement des capacités au niveau des services de détail reste la principale contrainte pour toucher les clients pauvres de manière massive.

- Le rôle des bailleurs de fonds change avec la prolifération des fonds internationaux d'investissement en microfinance et l'arrivée d'investisseurs privés sur le marché du crédit et des fonds propres. La coordination des bailleurs de fonds est également une tâche de plus en plus exigeante car un nombre croissant d'organisations de développement sont attirées par la microfinance en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté. La DDC est confrontée au défi permanent d'identifier son rôle optimal vis-à-vis des acteurs privés et dans le cadre de programmes multi-bailleurs (harmonisation et alignement des politiques des bailleurs).

- L'engagement financier de la DDC dans le développement du secteur privé est modeste comparé à celui d'institutions financières internationales ou de grands bailleurs bilatéraux. C'est pourquoi la DDC doit cibler ses interventions là où elle présente une certaine valeur ajoutée – perspectives à plus long terme, qualité, innovation, partenaires (locaux) stratégiques et capitalisation de ses expériences, synergies avec des partenaires partageant la même vision.

- La prestation de services bancaires aux ménages pauvres, petits paysans et petites entreprises dans les zones rurales et semi-urbaines requiert une grande attention et beaucoup



d'innovation (pour réduire les coûts de transaction et faire face aux risques; pour trouver des synergies avec les prestataires de services de vulgarisation, d'alphabétisation et d'appui aux entreprises; pour exploiter le potentiel de transferts d'argent des migrants depuis les zones urbaines et l'étranger; pour coopérer et bâtir des alliances stratégiques avec les banques commerciales; et pour renforcer la gestion et la gouvernance de systèmes d'épargne et systèmes coopératifs, etc.)

- La mobilisation de l'épargne est particulièrement importante pour les clients pauvres et pour les besoins de financement à long terme des institutions financières. Elle doit être encouragée à tous les niveaux du secteur financier. Les systèmes financiers décentralisés fondés sur l'épargne locale ont en outre démontré leur solidité face aux grands chocs économiques nationaux et internationaux (Equateur, Indonésie, etc.) et ont aidé les ménages pauvres à faire face aux répercussions de ces crises et à réduire leur vulnérabilité de manière générale.

- La prestation de services bancaires aux clients pauvres et aux petites entreprises requiert un savoir-faire (et un engagement) dans le domaine du développement et un savoir-faire dans le domaine bancaire. Comprendre les enjeux spécifiques de la finance pour le développement, encourager l'identification et la mise en oeuvre continue des bonnes pratiques (gestion des connaissances) dans ce domaine constitue une avancée réelle pour exploiter le potentiel de services financiers pérennes au service du plus grand nombre dans les pays en développement et en transition.





ANNEXE 1

LES 11 PRINCIPES CLÉS DE LA MICROFINANCE (CGAP, 2004)

Les 11 principes clés de la microfinance qui suivent ont été développés par le CGAP et ses membres. Ils ont été approuvés par le G8 en 2004. Les indications entre parenthèses aident à clarifier le propos.

1. Les pauvres ont besoin de toute une gamme de services financiers, non seulement de prêts mais aussi d'instruments d'épargne, de services de transfert de fonds et d'assurance.

2. La microfinance est un instrument puissant de lutte contre la pauvreté. L'accès à des services financiers permet aux pauvres d'accroître leurs revenus, de se doter d'actifs et de se protéger des chocs extérieurs.

3. La microfinance est le moyen de mettre les systèmes financiers au service des pauvres. Pour qu'elle puisse réaliser pleinement son potentiel, elle doit devenir une partie intégrante du secteur financier général.

4. La microfinance a les moyens de s'autofinancer, et doit le faire si elle veut atteindre un grand nombre de pauvres. Tant que les prestataires de microfinance n'appliqueront pas des taux d'intérêt suffisants pour couvrir leurs coûts, ils seront limités par la rareté et l'incertitude des subventions de bailleurs de fonds et de gouvernements.

5. La microfinance implique la mise en place d'institutions financières locales permanentes en mesure d'attirer les dépôts domestiques, de les réinvestir en prêts et de fournir d'autres services financiers.

6. Le microcrédit n'est pas toujours la solution. D'autres types de soutien (par exemple des subventions ou des

services d'épargne libre adaptés) sont plus susceptibles d'aider les personnes très pauvres qui n'ont ni revenus ni moyens de rembourser un emprunt.

7. Le plafonnement (ou le subventionnement) des taux d'intérêt nuit à l'accès des pauvres aux services financiers, car il empêche les prestataires de couvrir leurs coûts.

8. Les gouvernements doivent jouer un rôle de soutien à la prestation de services financiers (en favorisant un cadre légal, réglementaire et de supervision), non un rôle direct de fournisseur de services financiers.

9. Les subventions des bailleurs de fonds doivent compléter les capitaux du secteur privé sans leur faire concurrence. Leurs fonds doivent constituer un appui temporaire initial permettant à l'institution d'atteindre la maturité suffisante pour accéder à des sources de financement privées.

10. Le manque de capacités institutionnelles et humaines constitue le principal obstacle. Les bailleurs de fonds doivent cibler le renforcement des capacités.

11. La microfinance fonctionne au mieux lorsqu'elle mesure et communique ses performances. Les prestataires de microfinance doivent produire des rapports précis sur leurs performances financières et sociales, qui peuvent servir de base de comparaison.



ANNEXE 2 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET LIENS INTERNET SÉLECTIONNÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

La bibliographie qui suit comprend une petite sélection de références, publiées ou non, sur le secteur financier, en particulier sur les leçons tirées de l'expérience et les bonnes pratiques. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive.

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

- Adams Dale, D. Graham and J.D. von Pischke (1984), *Undermining Rural Development with cheap Credit*. Westview Press, Boulder and London (ISBN 0-86531-768-2)
- Amendáriz Beatriz and J. Morduch (2005), *The Economics of Microfinance*. The MIT Press, Cambridge, MA (ISBN 0-262-01216-2)
- Christen Robert Peck, T. Lyman and R. Rosenberg (2003), *Microfinance Consensus Guidelines: Guiding Principles on Regulation and Supervision of Microfinance*. CGAP/The World Bank Group, Washington DC. A télécharger sur www.cgap.org
- Churchill Craig (2006), *Protecting the Poor: A Microinsurance Compendium*. Munich Re Foundation, ILO Geneva Switzerland (ISBN 978-92-2-119254-1)
- Consultative Group to Assist the Poor (2nd ed. 2006), *Good Practice Guidelines for Funders of Microfinance: Microfinance Consensus Guidelines*. CGAP/The World Bank Group, Washington DC. A télécharger sur www.cgap.org
- Consultative Group to Assist the Poor (3rd ed. 2003), *Microfinance Consensus Guidelines: Definitions of Selected Financial Terms, Ratios, and Adjustments for Microfinance*. CGAP/The World Bank Group, Washington DC. A télécharger sur www.cgap.org
- Evans Anna Cora, and C. Ford (2003), *A Technical Guide to Rural Finance: Exploring Products*. World Council of Credit Unions, Madison, WI. A télécharger sur www.woccu.org
- Helms Brigitte (2006), *Access for All: Building inclusive Financial Systems*. CGAP/The World Bank, Washington DC (ISBN 0-8213-6360-3)
- Hirschland Madeline (2005), *Savings Services for the Poor: An Operational Guide*. Kumarian Press, Bloomfield Connecticut (ISBN 1-56549-209-9)
- IFAD (2006), *Assessing and managing social Performance in Microfinance*. IFAD, Rome. A télécharger sur www.ifad.org



- Johnson Susan and Ben Rogaly (1997), *Microfinance and Poverty Reduction*. Oxfam, London (ISBN 0-85598-369-8)
- Ledgerwood Joanna (1998), *Microfinance Handbook: An institutional and financial Perspective*. The World Bank, Washington DC (ISBN 0-8213-4306-8). Disponible en anglais, espagnol et français chez Intercooperation, Berne, Suisse
- Ledgerwood Joanna and Victoria White (2006), *Transforming Microfinance Institutions: Providing full Financial Services to the Poor*. The World Bank, Washington DC (ISBN 0-8213-6615-7)
- Robinson Marguerite S. (2001), *The Microfinance Revolution. Volume 1: Sustainable Finance for the Poor*. The World Bank, Washington DC (ISBN 0-8213-4524-9)
- Rutherford Stuart (2004), *The Poor and their Money*. Oxford University Press, New Delhi (ISBN 019 565255 X). In French: Rutherford Stuart (2002), *Comment les Pauvres gèrent leur Argent*. Karthala & Gret, Paris. A télécharger sur www.eldis.org/static/DOC6987.htm

PUBLICATIONS DE LA DDC

- Dauner Gardiol Isabel, Intercooperation (2004), *La Mobilisation de l'Épargne – Questions clef et pratiques universelles pour la promotion de l'épargne*. Direction du Développement et de la Coopération, Berne, Suisse. A télécharger en français, anglais et espagnol sur www.deza.admin.ch/ei
- Egger Ruth, Intercooperation (2005), *Rural Finance – What is so special about it?* Swiss Development Cooperation, Berne. A télécharger sur www.deza.admin.ch/ei
- Havers Mark, The Springfield Centre for Business Development (1999), *Micro and Small Enterprise Leasing: Lessons from Pakistan*. Swiss Development Cooperation, Berne. A télécharger sur www.intercooperation.ch/finance/download/divers/leasing-pakistan.pdf
- Intercooperation (2005), *Monitoring System for Savings and Credit Operations, versions longue et courte*. Direction du Développement et de la Coopération, Berne, Suisse. A télécharger sur www.intercooperation.ch/finance/download/#monsystem
- Intercooperation (2004), *Remittances, the Money of the Migrants*. Swiss

Development Cooperation, Berne. A télécharger sur www.deza.admin.ch/ei

- Milligan Walter (1994), 11 raisons expliquant l'échec possible du système de fonds rotatifs. Coopération Suisse pour le Développement, La Paz. A télécharger, également en espagnol et anglais, sur www.intercooperation.ch/finance/download/#rfocmlf
- Reichmuth Markus, M. Flaming, R. Dominicé, Tulum (2006), *Lessons learnt from Guarantee Funds: The Example of the International Guarantee Fund (IGF)*. Swiss Development Cooperation, Berne. A télécharger sur: www.intercooperation.ch/finance/download
- Schlauffer Caroline, Intercooperation (2007), *Islamic Financial Services: Preliminary Orientations*. Swiss Development Cooperation, Berne. A télécharger sur: www.intercooperation.ch/finance/download

LIENS INTERNET

- BSM Finance: www.intercooperation.ch/finance (Site internet de la DDC sur le secteur financier géré par Intercooperation)
- Cerise: www.cerise-microfinance.org. Pour les performances sociales voir: www.cerise-microfinance.org/publication/impact.htm
- Consultative Group to Assist the Poor (CGAP): www.cgap.org
- Mix Market: www.mixmarket.org
- Ohio State University Rural Finance Program: <http://aede.ag.ohio-state.edu/programs/ruralfinance>
- Portail Microfinance: www.lamicrofinance.org en français. Pour les finances rurales voir: www.lamicrofinance.org/resource_centers/finrur
- Swiss Development Cooperation: www.deza.admin.ch/ei
- The MicroBanking Bulletin: www.mixmbb.org
- The Microfinance Gateway: www.microfinancegateway.org. Pour l'épargne voir: www.microfinancegateway.org/resource_centers/savings. Pour les performances sociales voir: www.microfinancegateway.org/resource_centers/socialperformance



IMPRESSUM

Editeur:

Direction du développement et de la coopération (DDC)
Département fédéral des affaires étrangères
3003 Berne
Suisse

Auteurs:

La mise à jour de cette politique a été rédigée avec le soutien de M. Hans Ramm, Intercooperation, Berne, Suisse, en collaboration avec le personnel des bureaux de coopération et du siège de la DDC, sous la direction de M. Hansruedi Pfeiffer, Section Emploi et Revenus.

Coordination:

Section Emploi et Revenus, DDC

Mise en page:

Thomas Cadolle, Freelance Graphic Designer, www.toca-ch.com

Commandes:

DDC Centre de distribution
Tél.: ++41 31 322 44 12
Fax: ++41 31 324 13 48
Mail: info@deza.admin.ch

Photos:

Page	7	© SDC, Susanne Linder
Page	11	© SDC, Dino Beti
Page	13	© Ton Koene / stillpictures
Page	31	© Ron Giling / stillpictures
Page	34-35	© Agentur Laif

Disponible en français, anglais et espagnol.

La version électronique peut être téléchargée en format pdf sur le site www.deza.admin.ch (Services)

© DDC 2007



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**